

Monsieur Paul CHAMPSAUR
Président
Autorité de Régulation des Communications
Electroniques et des Postes
7, Square Max Hymans
75730 PARIS Cedex 15

Neuilly sur Seine, le jeudi 27 septembre 2007

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la consultation publique sur les enjeux liés aux nouvelles fréquences pour les réseaux d'accès aux services de communications électroniques, je souhaite attirer votre attention tout particulièrement sur les enjeux du débat soulevé par l'Arcep pour le Groupe M6.

La consultation pose notamment la question de l'opportunité d'une pré-affectation des fréquences de la bande V qui seraient susceptibles d'être attribuées à des opérateurs de télécommunications.

Ce débat nous semble prématuré dans la mesure où nous considérons qu'une telle réaffectation mettrait en danger l'extension de la TNT et le développement des usages audiovisuels plébiscités par les Français, notamment la diffusion en Haute Définition et en mobilité, d'autant plus que la ressource disponible n'est pas connue aujourd'hui.

Notre priorité est en effet de pouvoir garantir, dans de bonnes conditions, notre développement sur les nouveaux supports de diffusion numérique :

- L'accès gratuit à la TNT pour tous est une évolution majeure, permettant de réduire la fracture numérique actuelle ainsi que de proposer une offre élargie pour les téléspectateurs avec les 18 chaînes diffusées sur la TNT. Il est ainsi primordial que nous disposions des moyens nécessaires nous permettant de respecter nos engagements de couverture de la TNT à 95% de la population d'ici novembre 2011 et de retrouver un niveau d'initialisation en numérique équivalent à celui de l'analogique sur lequel nous pouvons appuyer notre développement. Cette extension implique nécessairement, par rapport à l'état actuel du spectre occupé à la fois par l'analogique et par l'offre de télévision enrichie de la TNT, de mobiliser des fréquences supplémentaires jusqu'à la date du basculement.

- Nous souhaitons également investir dans la Haute Définition, qui va devenir le standard de la diffusion télévisuelle de demain. Aujourd'hui, l'engouement du public pour la Haute Définition est manifeste, comme l'a notamment constaté M6 au travers des 3 expérimentations auxquelles elle a participé. Nos prévisions nous permettent d'envisager que près de 15 millions de foyers français seront capables de recevoir des programmes HD gratuits en 2012. Nous pensons que cette amélioration du confort du téléspectateur va s'imposer rapidement et se généraliser sur les prochaines années à l'image du passage du noir et blanc à la couleur. C'est d'ailleurs ce qu'a souligné la Ministre de la Culture le 3 septembre dernier, en affirmant que la HD serait dans 5 ans le standard de diffusion télévisuelle.

Forts de ces convictions, nous sommes candidat à l'appel d'offre lancé par le CSA pour l'obtention d'un canal de diffusion en HD sur le multiplex R5. A terme, nous souhaitons pouvoir avoir un signal HD pour toutes nos chaînes présentes sur la TNT.

En se généralisant, la diffusion en HD, qui occupe plus de deux fois plus de spectre que la définition standard, nécessitera dès lors une partie plus large de la bande, d'autant plus que la SD et la HD devront être diffusées simultanément au moins jusqu'en 2012.

- Nous souhaitons également être un acteur actif dans la Télévision Mobile. Il est essentiel que nous puissions répondre aux attentes des Français qui souhaitent un accès immédiat et en tout lieu de la télévision.

Dans cette optique, notre Groupe, avec nos chaînes M6, W9 et Paris Première, se portera candidat pour l'obtention d'au moins 3 licences pour la diffusion de la TMP en mode hertzien.

Les niveaux de champs nécessaires au déploiement de la TMP pourraient, à moyen terme, être revus à la hausse par rapport aux hypothèses initiales de planification, dans l'optique d'une amélioration de la couverture du territoire et d'une meilleure réception.

Nous souhaitons enfin souligner le rôle tant culturel qu'économique que représente le secteur de l'audiovisuel. Celui-ci ne saura être assuré que grâce à la multiplication des programmes et des usages permis par la diffusion numérique et à l'accroissement du financement de la création audiovisuelle et cinématographique par les chaînes de télévision.

Par conséquent, il nous paraît difficile aujourd'hui de lancer un débat sur le dividende numérique dans la mesure où nous ne connaissons ni les besoins en fréquences nécessaires pour mener nos objectifs et ainsi répondre aux attentes des français, ni les ressources effectivement disponibles pour l'exploitation de ces nouveaux usages.

Mes collaborateurs et moi-même sommes à votre disposition pour tout complément d'information que vous souhaiteriez obtenir.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma haute considération.

Nicolas de TAVERNOST